



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-037

Cession d'un véhicule électrique RENAULT TWIZY

Prise en application de la délibération n°26-01-04 du 28 mars 2026

La Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°26-01-04 du 28 mars 2026 portant délégation de compétences au Maire,

Vu l'état d'usure du véhicule électrique TWIZY de marque RENAULT immatriculé CK-743-VR,

Considérant que la valeur de ce véhicule ne justifie pas d'effectuer les réparations nécessaires à sa remise en service,

Considérant l'intérêt pour la commune de se séparer de ce véhicule à titre gracieux,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La cession au garage RENAULT ALLIANCE ASDB, 18 boulevard Salvador Allende, 78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE, d'un véhicule électrique TWIZY immatriculé CK-743-VR.

ARTICLE 2 :

Le véhicule est cédé à titre gracieux et fera l'objet d'une sortie d'inventaire comptable de la commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et communication en sera faite aux membres du Conseil municipal.



ARTICLE 4 :

La Directrice générale des services et le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le comptable public,
- Le/les intéressé(s) pour notification.

Fait à COURDIMANCHE,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « *Télérecours citoyens* » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).